

NOMINATION AGENT COMPTABLE SECONDAIRE

NOR : [EAEM1820060S](#)

LE DIRECTEUR,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article D. 452-16 du code de l'Education Nationale ;

Vu l'arrêté de détachement du Ministère de l'Education Nationale en date du 13 juillet 2017 ;

Vu le contrat de recrutement en date du 1^{er} septembre 2018 ;

Vu la demande d'agrément du directeur de l'A.E.F.E. en date du 23 avril 2018 ;

Vu l'agrément de l'agent comptable principal de l'A.E.F.E. en date du 3 mai 2018 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

Mme Margot MARFAING, attachée d'administration de l'état, est nommée agent comptable secondaire du lycée français de Tananarive, établissement en gestion directe de l'A.E.F.E, à compter du 1er septembre 2018.

ARTICLE 2 :

Le montant de son cautionnement est fixé à la somme de 152.000 €.

ARTICLE 3 :

Il lui appartient lors de son installation de justifier d'une prestation de serment antérieure. A défaut, il sera tenu de prêter serment devant l'autorité compétente avant l'installation dans son poste.

Fait à Paris, le 30/05/2018

Le Directeur de l'AEFE

Christophe BOUCHARD